



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## CONDITIONS DE VENTES

Les conditions générales de vente sont celles du décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Les informations contenues dans nos offres pouvant faire l'objet de modifications partielles, conformément à l'article R211-8 alinéa 11 de la loi, si tel est le cas, elles seraient portées à la connaissance du client préalablement à la signature du contrat. Pour les voyages à la journée, se référer à leurs conditions particulières.

### 1°) INSCRIPTIONS :

Toute inscription est ferme à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte fixé pour chaque voyage. Le bulletin d'inscription à un séjour doit être daté, signé et accompagné d'un acompte de 30% du prix du voyage. La date d'inscription est celle du bulletin et non la date d'encaissement de l'acompte. La date et le montant du solde sont indiqués sur chaque bulletin (le solde est à régler au plus tard 1 mois avant le départ)

Pour les inscriptions intervenantes moins d'un mois avant le départ, ainsi que les voyages d'une journée, le règlement intégral est demandé au moment de votre inscription au séjour.

Nos amis les animaux ne sont pas admis sur nos voyages.

Le placement dans le car est libre. Cependant il est possible de nous demander un placement particulier que nous nous efforcerons de satisfaire. Nous vous invitons donc à vous inscrire longtemps à l'avance.

Si les règlements n'ont pas lieu à la date convenue, le voyage pourra être considéré comme annulé et le client se verra de ce fait retenir les frais d'annulation stipulés sur le bulletin d'inscription.

### 2°) TARIFS ET REVISIONS DE PRIX :

Nos prix forfaitaires sont établis en euros par personne et sont déterminés en fonction des données économiques en vigueur lors

de la fabrication. Ils doivent être confirmés par l'agence de voyages au moment de l'inscription. Les prix sont calculés de façon forfaitaire en nombre de nuitées et non de journées. De ce fait si, en raison des horaires des compagnies aériennes ou de la réglementation hôtelière internationale, le séjour se trouvait écourté pour une arrivée tardive ou un départ matinal ou les deux, le client ne pourrait prétendre à aucun dédommagement. Les prix sont révisables en fonction des critères suivants :

-coût des devises

-coût du transport (hausse du prix du carburant)

-coût des redevances, t.v.a., taxes de sécurité, d'aéroport, portuaires.

En cas de modification significative de l'une ou l'autre de ces données, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente. Pour les clients déjà inscrits, cette révision ne pourra intervenir moins de 30 jours avant la date prévue de leur départ (article 19 de la loi du 31/07/1992).

Nos tarifs ne comprennent pas : les dépenses à caractère personnel, les excursions facultatives, le port des bagages, les pourboires (sauf si précisée), les assurances (sauf si précisée).

### 3°) HÔTELLERIE

Nous demandons instamment à nos clients de bien vouloir nous préciser dès l'inscription, les chambres désirées (chambre à grand lit, 2 lits, 1 lit...) Il sera tenu compte du logement demandé. Il convient aussi de noter que maintenant la plupart des chambres sont équipées de Bain ou Douche/WC.

Le nom et le classement des hôtels est mentionné à titre indicatif et nous nous réservons le droit de les remplacer par d'autres de catégorie similaire en cas de nécessité. La classification des hôtels est indiquée selon les normes des pays concernés.

### 4°) CONDITIONS D'ANNULATION

Par l'organisateur du voyage :

Nous nous réservons le droit d'annuler un voyage en cas d'insuffisance de participants au plus tard quinze jours avant le départ (deux jours pour les voyages d'une journée en autocar) ou en cas de force majeure qui mettrait la sécurité des participants en danger. Les sommes versées seront intégralement remboursées ; le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Par le client :

Pour les voyages en autocar de plusieurs jours : le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

Franchise et frais de dossier par personne	Avec Garantie Annulation	Sans Garantie Annulation
À plus de 30 jours avant le départ	50 €	60 €
Entre 30 et 21 jours avant le départ	50 €	25 %*
Entre 20 et 8 jours avant le départ	50 €	50 %*
Entre 7 et 2 jours avant le départ	50 €	75 %*
À moins de 1 jour avant le départ	50 €	100 %*
<b>* sur le montant total de la facture hors taxes d'aéroport et frais de visa</b>		

Voyages en avion et croisière : les conditions d'annulations sont celles annoncées par les prestataires/producteurs ; elles vous seront communiquées sur simple demande et impérativement spécifiées sur le contrat de vente. Le montant de l'assurance annulation, souscrit avant le départ n'est pas remboursé.

Les montants par personne indiqués en euros, correspondent au frais de dossier, qui ne sont pas remboursables, quelles que soient les circonstances, y compris avec la prise en charge de l'assurance annulation.

En cas d'annulation à un voyage, il convient de noter que la prime d'assurance n'est jamais remboursable, et reste indépendante des frais de dossier.

Si un voyageur abandonne un circuit en cours de route ou ne se présente pas au départ pour quelque cause que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti.

Pour les voyages d'une journée, il sera retenu 10€ de frais d'annulation par personne, augmenté éventuellement des prix du Billet de spectacle, dans le cas où celui-ci n'aura pu être revendu.

### 5°) ASSURANCES :

Les Voyages Baudin propose la possibilité de souscrire une assurance dans le cadre des voyages (sauf voyages à la journée). Les modalités sont indiquées sur le descriptif du voyage. Pour les groupes constitués les Voyages Baudin inclus l'assurance multi-risques.

Les Voyages Baudin, en tant qu'agence distributrice, nous précisons au client les conditions d'assurance proposé par l'opérateur dans le cadre de leur réservation.

### 6°) RESPONSABILITES :

Toutes situations imprévisibles, notamment cataclysmes naturels, émeutes, grèves, etc. peuvent entraîner à tout moment l'annulation d'un départ, la modification ou l'intervention dans le déroulement du voyage. Dans de tels cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable et aucune indemnité ne pourra être réclamée. Pour tout type de voyages, nous nous réservons la possibilité en cas de nécessité :

- de préacheminer les voyageurs en train, taxi ou bus de ligne,
- de modifier l'ordre des excursions,
- de substituer un moyen de transport par un autre,
- de substituer un hôtel par un établissement de catégorie équivalente.

### 7°) MODIFICATION DE DOSSIER :

Un report de date ou un changement de destination est considéré comme une annulation.

### 8°) FORMALITES :

Les voyageurs doivent être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane et de santé des différents pays dans lesquels se déroule le voyage. Nous ne pouvons supporter en aucun cas, les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait un voyageur de présenter les documents requis par les autorités françaises et étrangères. Les frais de délivrance de ces documents ne sont pas remboursables en cas d'annulation. L'agent de voyage n'est en aucun cas responsable du retard ou du refus de délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

### 9°) RETARD DE PAIEMENT :

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, les Voyages Baudin pourront demander le paiement d'une somme forfaitaire de 40 (quarante) euros due au titre des frais de recouvrement.

### 10°) ATTRIBUTION ET JURIDICTION :

Toute défaillance d'exécution de contrat doit nous être signalée dans les meilleurs délais et de préférence sur place, soit au chauffeur, soit à l'accompagnateur, qui essayerons de remédier à tout manquement. Elle doit être confirmée par écrit en recommandé au vendeur dans un délai maximum de 15 jours après le retour du voyage : passé cette date, aucune réclamation ne sera recevable.

En cas de contestation ou de litige, seul le tribunal de Niort des Deux-Sèvres sera compétent sans novation, ni dérogation à cette clause d'attribution de juridiction.

### 11°) APRES VENTE :

Le questionnaire qui vous est remis avec les documents du voyage nous sert uniquement à établir des statistiques sur nos destinations. Il ne peut en aucun cas être considéré comme un élément de dossier d'après-vente. Ce questionnaire ne tient pas lieu de fiche de réclamation.

Notre N° IMMATRICULATION au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours : IM07910001

Notre ATTESTATION de Garantie Financière des Agents de Voyages et autres Opérateurs de Voyages et de Séjours n° 376552 souscrite auprès de ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV – RCS de Nanterre n°417 498 755 et domiciliée 44 avenue Georges Pompidou – 92596 LEVALLOIS PERRET

Notre ATTESTATION de RC Professionnelle Autocariste n° AH063848 – 7050

Souscrite auprès de GENERALI IARD, 7 Bld Haussmann, 75009 PARIS

(Ces Numéros & Attestations seront remis au client sur simple demande).